



Question écrite

Réforme des APL : un coup dur porté aux plus précaires

Mme la Sénatrice Marie-Claude Varailles attire l'attention de Mme la Ministre Emmanuelle Wargon, déléguée chargée du logement sur la situation de nombreux locataires suite à la réforme de l'aide personnalisée pour le logement ayant pris effet au 1^{er} janvier 2021, en vertu des décrets n°2019-1574 et 2020-1816.

En effet, c'est désormais sur la base des ressources de l'année précédant la perception de l'aide (N-1), et non pas de celles de l'année d'avant (N-2), qu'est calculé le montant de l'allocation. Or cette réforme réduit, voire supprime une aide financière pour de nombreux foyers. Selon la Caisse Nationale des Allocations Familiales, se sont plus d'1.2 millions de personnes qui verraient la baisse de leur allocation et plus de 600 000 qui verraient sa suppression. Quant aux jeunes actifs, entrant sur le marché du travail, en contrat de professionnalisation ou étudiants-salariés, ils seront également pénalisés par une baisse drastique de ces aides ou leur suppression alors même que la situation sanitaire les plonge dans une grande précarité.

A cela s'ajoute un manque d'informations pour des bénéficiaires qui bien souvent découvrent la modification du montant lors du versement, sans informations préalables et donc sans pouvoir anticiper la baisse de l'aide dans leur budget. Un budget qui là encore, il faut le rappeler, demeure de plus en plus contraint par la crise sanitaire.

On le voit, ce nouveau calcul des APL est un coup dur porté aux plus précaires. D'ailleurs en Dordogne, l'Union des Familles Laiques a ainsi mis en place une permanence pour soutenir les allocataires et voit celle-ci prise d'assaut pour faire face à cette situation dramatique.

Mme la Sénatrice Marie-Claude Varailles interroge donc Mme Emmanuelle Wargon sur les actions qui seront mises en œuvre pour répondre à la détresse des bénéficiaires de l'APL et lui demande si elle compte revenir sur cette réforme qui fragilise davantage une population déjà vulnérable.
